



Xxxxxx - fort mécontentement

Par **Pinols**, le **30/12/2018** à **11:20**

Bonjour à tous,

Je le suis fait aussi "avoir" par xxxxxx.

Initialement j'avais signé chez yyyyyy, mon agent m'avait promis a minima un capital doublé.

Mon contrat a été soldé cette année, j'ai un montant que même la zzzzzz aurait fait mieux.

C'est un scandale, j'ai ralé, je n'ai pas de réponse.

J'ai lu les réponses d'xxxxxx sur le forum, le problème c'est que le produit décrit n'est pas celui qui a été vendu, il a été changé et cela ne nous a pas été expliqué.

Je suis d'accord pour faire une poursuite contre xxxxxx.

Par **Lag0**, le **30/12/2018** à **14:30**

Bonjour,

Quelle est votre question exactement ?

Par **Pinols**, le **31/12/2018** à **12:14**

Mes questions sont :

a) comment se retourner contre xxxxxx pour cette gestion que je qualifierai de "désastreuse" pour moi

b) Peut-on faire une "class action" conte xxxxxx

c) combien de personnes sont concernées

Par **amajuris**, le **31/12/2018 à 15:14**

bonjour,

a) consulter un avocat spécialisé.

b) voir ce lien:

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/action-de-groupe>

l'action de groupe, en autres conditions, ne peut être introduite en justice que par une association agréée.

c) sans boule de cristal, impossible de répondre.

en matière de placement, excepté les placements à taux fixes, il est toujours indiqué qu'il y a un risque, d'ailleurs avant de souscrire, l'organisme vous interroge sur vos connaissances en cette matière.

salutations